

**RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE
DEMANDE D'ACCORD DE PAIEMENT****IMPORTANT**

SAUF AVIS CONTRAIRE DE VOTRE PART ET SOUS RÉSERVE DE PROVISION DISPONIBLE LES LCR CI-DESSOUS SERONT DÉBITÉES À LA DATE DE RÈGLEMENT INDICÉE CI-CONTRE

EN CAS DE REFUS DE PAIEMENT DE VOTRE PART, VOTRE CONTRE-ORDRE DOIT PARVENIR À VOTRE CAISSE AVANT LE : 01/04/2025

VOUS POUVEZ RÉPONDRE DIRECTEMENT SUR INTERNET VIA VOTRE CONTRAT DE BANQUE EN LIGNE (OU EN ENVOYANT UNE COPIE DU RELEVÉ COMPLÉTÉE DU MOTIF ET DU MONTANT REFUSÉ OU UNE TÉLÉCOPIÉ, À VOTRE CAISSE).

M PIERRE MERIGUET
73 ROUTE DE CROIX DE RIGAL
46140 ST VINCENT RIVE D OLT

LE: 26/03/2025

10278
02250

DATE DE RÈGLEMENT : 02/04/2025

N° RELEVÉ						
178839						
N°EFFET	TIREUR	REFERENCE	#	ECHEANCE	MONTANT	MOTIF ET MONTANT REFUSE
5768841	SARL SEGUY BOIS ET DERI	0000006327		02/04/2025	356,24	
DOMICILIATION		COMPTE À DÉBITER		VALEUR	TOTAL RELEVÉ	BON À PAYER POUR
CCM CAHORS		10278 02250 00020026701		02/04/2025	356,24	REFUS POUR

B : BILLET À ORDRE
A : ACCEPTÉ
NEANT : NON ACCEPTÉ

NOMBRE DE LCR : 00001

L'ENREGISTREMENT AU DÉBIT DE VOTRE COMPTE DU MONTANT INSCRIT DANS LA CASE 'TOTAL RELEVÉ' EQUIVAUDRA À LA DÉTENTION PAR VOUS MÊME DES EFFETS ACQUITTÉS